

A quel age pourra-t-on demain partir à la retraite ?

Avec quel montant de pension ?

**Comment assurer durablement
le financement des retraites ?**

C'est pour répondre précisément à ces questions que la CGT, la FSU et Solidaires formulent les propositions qui suivent et les mettent en débat pour en faire le sujet des discussions qui s'engageront avec le gouvernement et le patronat.

La population française vieillit sous le double effet du « papy boum » et de l'allongement de l'espérance de vie.

**Aujourd'hui, 15 millions de retraités (22,6 %) + 60 ans
dont 8.8 % de plus de 75 ans**

Espérance de vie

77.8 ans pour les hommes

84.5 ans pour les femmes

**Les ouvriers vivent en moyenne 7 ans de moins
que les cadres**

38 régimes de base et complémentaires

**Pension moyenne brut base +
complémentaire : 1122 €**

SMIC : 1344 €

825 € pour les femmes

1426 € pour les hommes

Régime général : 12 millions de retraités

ARRCO-ARGIC : 11 millions de retraités

IRCANTEC : 1.8 millions de retraités

**Fonction Publique d'Etat : 1.5 millions de
retraités**

**Fonction Publique Territoriale et Hospitalière :
790 000 retraités**

**Taux d'emploi des 55-64 ans 38.3% 19^{ème}
rang européen**

**Retraites : 230 milliards € soit 12.4 % du
PIB**

Chiffres fournis par la CNAV

Le Conseil d'Orientation des Retraites (COR)
(le laboratoire du gouvernement et du MEDEF)
a chiffré le besoin de financement à l'horizon 2050
entre 70 et 100 milliards d'euros.

De qui se moque t-on ?

Nul n'est capable de savoir ce que sera la croissance en 2012, mais des esprits affûtés en sont déjà à prévoir à l'euro près le déficit probable des régimes de retraite dans 1/2 siècle, autant confier le poste de ministre du travail à une voyante.

La catastrophe annoncée nous est martelée chaque jour en boucle dans tous les médias.

Campagne publicitaire dans les médias : 5.8 millions €

Nicolas Sarkozy l'a confirmé, un grand débat va être organisé tout sera mis sur la table et en septembre une loi sera présentée pour :

☞ reculer l'âge légal de départ à la retraite

☞ allonger la durée de cotisation

☞ aligner le calcul des pensions du public sur le privé

☞ remettre en cause les bonifications de trimestres des femmes, les conditions d'attribution des pensions de réversion, l'acquisition de trimestres etc.

20 ans d'attaques contre les retraites avec toujours le même discours « sauver le système de retraite par répartition »

1991 : le livre blanc de Michel Rocard

préconise de porter la durée de cotisation à 41 ans, de calculer les retraites sur les 25 meilleures années et d'harmoniser public privé à l'horizon 2010.

Création de la CSG par M.Rocard et C.Evin : 1.1 % aujourd'hui 7.5 % de cotisation

1993 : la réforme Balladur

- **le passage du privé de 37,5 années à 40 annuités pour une retraite à taux plein**
- **le calcul du salaire annuel moyen sur les 25 meilleures années au lieu de 10**
- **l'indexation des pensions sur les prix au lieu des salaires (perte de 25%)**

2002 : au sommet européen de Barcelone

J. Chirac et L. Jospin votent pour augmenter d'environ 5 ans l'âge moyen effectif auquel cesse dans l'Union européenne l'activité professionnelle

2003 : la loi Fillon

- **ajoute un trimestre par an à compter de 2009 jusqu'à 2012 au moins pour bénéficier d'une retraite à taux plein (soit 41 annuités en 2012)**
- **introduit la décote**
- **aligne le public sur le privé et instaure un système de capitalisation (Perco, Perp)**

2008 : les mesures Fillon. Bertrand

appliquent les dispositions de la loi Fillon 2003 à tous les régimes spéciaux (EDF-GDF, SNCF, RATP etc.

Résultats de toutes ces attaques contre les retraites :

**Baisse générale du niveau des retraites – 25 %
Recul de l'âge de départ qui se situe aujourd'hui à 61,68 ans**

Depuis près de vingt ans, les Gouvernements et le patronat invoquent la démographie, la crise économique, pour mettre en cause le système de retraite, en modifier la nature.

Nous proposons une réforme en profondeur du financement de la retraite, réforme qui permettrait de garantir celle-ci.

Voici les propositions

Retraites : 2010

La retraite est d'abord malade, de la réduction des emplois et de la stagnation des salaires.

EMPLOI

En 1 an 660 000 emplois ont été détruits.

Fin mars 2010 : 4.461 000 demandeurs d'emplois inscrits à Pole emploi en France métropolitaine.

1 million d'emplois créés c'est 5 milliards de rentrées de cotisations supplémentaires pour les retraites

la France a une particularité de ne pas donner de travail aux jeunes et d'expulser les plus de 55 ans des entreprises.

Autrement dit le système repose sur une seule génération les 30 - 55 ans d'où une montée du sous-emploi qui vide les caisses.

SALAIRES

La masse salariale au lieu d'augmenter de 3 à 4 % comme les années antérieures a baissé de 1.4 % en 2009

1 % d'augmentation de la masse salariale c'est 2 milliards de rentrées de cotisations

Suppression des exonérations de cotisations dites patronales qui ne créent pas d'emploi et tendent à tirer les salaires vers le bas

30 milliards en 2009

Allègement jusqu'à 1.6 du SMIC, 3.4 millions de Smicards, quand une entreprise paye un salarié au SMIC, elle bénéficie de 4524 € d'exonérations de cotisations sociales, - 26% d'allègement

La cour des comptes avait préconisé d'abaisser le seuil d'exonération de 1.6 à 1.3 du SMIC, compte tenu que cela bénéficiait à des entreprises du tertiaire (grande distribution) non exposées à la concurrence internationale

Coût estimé à 7 milliards, recommandation bien sur suivi d'aucun effet

Dettes de l'Etat

Taxes sur le tabac : 7.8 milliards

Taxes sur l'alcool : 3.5 milliards

Primes d'assurances autos : 1.6 milliards

Taxes sur les industries polluantes : 1.2 milliards

TVA destinée à la Sécu : 2 milliards

Contrats aidés : 2.1 milliards

Retard des entreprises : 1.9 milliards

Total : 20 milliards

Chiffres rapport des comptes de la Sécu

Cotisation vieillesse calculée sur l'ensemble du salaire brut

La cotisation est au taux de 6.65 % plafonnée à 2885 €
(Plafond de la Sécu au 1er janvier 2010)

Pour un salarié au SMIC 1344 €

Cotisation sur l'intégralité 1344 € x 6.65 % = 89 € de cotis.

En pourcentage il cotise à 6.65 %

Pour un salarié qui perçoit 4000 €

Cotisation sur le plafond 2885 € x 6.65 % = 192 € de cotis.

En pourcentage il cotise à 4.80 %

Pour un salarié qui perçoit 10 000 €

Cotisation sur le plafond 2885 € x 6.65 % = 192 € de cotis.

En pourcentage le 3^{ème} cotise à 1.92 %

**Quand le smicard prendra sa retraite la CNAV
lui versera une pension de 690 € par mois, celle
de celui à 4000 € sera proche du double**

**Le calcul généralisé aux 30% de la population active au-
dessus du plafond de la Sécu permettrait de récupérer
en cotisations entre 10 et 15 milliards € ferait perdre 74
€ par mois au 2^{me} et 473 € au 3^{me},
pour les 70 % de la population qui touche moins de
2885 € par mois leur cotisation resterait la même**

Primes, intéressement, participation,
stock options

**Selon la cour des comptes 120 milliards € de
rémunérations para salariales échappent
aujourd'hui partiellement ou totalement aux
cotisations sociales**

**Elles procuraient 10 milliards € de ressources
supplémentaires**

Imposer les revenus financiers des entreprises et des banques

Ces revenus sont jusqu'ici non assujettis aux prélèvements sociaux, or ils ont atteint 260 milliards en 2008.

Les soumettre au taux de cotisation dite patronale de 8.2 % ferait rentrer plus de 20 milliards € dans les caisses de retraite

CAC 40 : 47 milliards de profits en 2009

35 milliards versés aux actionnaires soit 74 %

Autant d'argent qui manque aux salaires, aux investissements productifs et donc à l'emploi

Total : 7.8 milliards

Sanofi-Aventis : 8.5 milliards

BNP : 5.8 milliards

Crédit agricole : 1.125 milliards

Qui disait : les profits : 1/3 aux actionnaires, 1/3 aux salariés, 1/3 réinvestis dans l'entreprise :

Nicolas Sarkozy, encore un leurre ?

Cotisations sociales en baisse

La CSG est passé de 1.1 % à 7.5 % au cours des 15 dernières années, financé à 86 % par les salariés.

En contrepartie, elle a diminué les cotisations dites patronales, qui sont passées de 42 % à 36 % sur la même période.

Il est indispensable d'élargir l'assiette des cotisations dites patronales à toute la valeur ajoutée, c'est-à-dire à la totalité des richesses produites.

Aujourd'hui les cotisations sont calculées sur la seule masse salariale et profitent à des branches comme la pétrochimie, les banques, les assurances...qui ont une masse salariale faible, alors qu'elles battent des records de profits, par rapport à des entreprises qui utilisent beaucoup de main d'œuvre (textile, habillement) et font moins de profit.

Augmentation des cotisations ?

Au fur et à mesure des besoins de financement supplémentaires qui le cas échéant se révéleront et qui dépendront de la croissance économique, de l'emploi, des conditions de travail et des salaires.

Nul ne peut prévoir aujourd'hui ces évolutions, la sagesse exige donc de gérer le financement des retraites au fil des ans en fonction des besoins

**En appliquant l'ensemble de ces mesures,
on dégagerait les 5 à 6 points de PIB
nécessaires pour garantir de bonnes
retraites pour les années futures.**

Les Revendications

Droit à la retraite à 60 ans pleine et entière avec prise en compte les années d'études et les périodes de précarité subies.

Prise en compte de la pénibilité pour un départ avant 60 ans.

75 % minimum du taux de remplacement du salaire d'activité

Maintien du calcul de la retraite sur les 6 derniers mois pour les salariés du public

Minimum des pensions au niveau du SMIC revalorisé à 1600 euros.

Maintien des 2 années de bonification par enfant pour les femmes

Indexation des pensions Sécu et complémentaires sur l'évolution moyenne des salaires et retour au calcul sur les 10 meilleures années pour le privé.

Pensions de réversion égales à 75 % de la pension du conjoint décédé sans conditions de ressources, ni d'âge.